



## Information à la population

### Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

**Mardi 10 mai 2022 à 19h45**

Halle polyvalente, Glovelier

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons cordialement à participer à la séance d'information publique au sujet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) de Haute-Sorne.

Chaque village de Haute-Sorne dispose aujourd'hui encore de son propre PAL, composé généralement d'un plan de zones et d'un règlement communal sur les constructions. Les Autorités communales souhaitent disposer d'une réglementation unique et homogène pour l'ensemble du territoire communal avec un plan de zones et un règlement communal sur les constructions uniformisés. A cet effet, elles ont débuté la révision du PAL en 2019 afin de disposer d'un nouvel instrument au service du développement territorial conforme aux bases légales fédérales et cantonales en la matière. Pour ce faire, elles se sont adjoint les compétences des urbanistes du bureau Rolf Eschmann SA à Courrendlin, mandaté pour ce projet.

Le contexte dans lequel s'insère l'aménagement du territoire a fortement évolué ces dernières années, suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée en 2013. Les Autorités communales doivent aujourd'hui penser leur développement d'abord en termes de densification, valorisation des parcelles libres et disponibles ou encore réhabilitation / rénovation des volumes construits. Viennent ensuite d'éventuelles possibilités d'extension de la zone à bâtir, sous certaines conditions. L'enjeu principal de la révision du PAL de Haute-Sorne réside ainsi dans le redimensionnement de la zone à bâtir, afin de correspondre aux besoins effectifs des 15 prochaines années pour l'habitat et l'économie, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT. Les analyses ont démontré que les zones à bâtir de Courfaivre, Bassecourt et Glovelier étaient légèrement sous-dimensionnées, pouvant ainsi justifier une extension, alors que celles de Soulce et Undervelier étaient surdimensionnées, impliquant une réduction.

Les nombreuses adaptations à apporter à la zone à bâtir – extensions, changements d'affectation et restitutions à la zone agricole – ont été évaluées par la commission désignée pour accompagner la révision du PAL avec l'appui du mandataire. Toutes ces propositions ont été discutées avec les propriétaires concernés, afin de les associer à la démarche et de tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs intentions.

La présentation publique du 10 mai 2022 sera ainsi l'occasion de passer en revue les principaux changements d'affectation portés au plan de zones, ainsi que la vision stratégique du développement territorial de Haute-Sorne, formulée dans le plan directeur communal, et quelques éléments spécifiques du règlement communal sur les constructions.

Le dossier sera ensuite transmis aux services de l'Etat pour examen préalable puis déposé publiquement.

Bassecourt, avril 2022

Le Conseil communal